



BULLETIN MUNICIPAL N° 32 DE BROTTE-LES-LUXEUIL

(mois de janvier, février et mars 2022)

DEVINETTES

Qui a « redonné » du pouvoir d'achat aux Français en supprimant la taxe d'habitation mais en augmentant les impôts de 25 milliards ?

Qui a annoncé la création d'un million d'entreprises, sur 12 mois (« du jamais vu »), résultat du transfert du salariat au travail freelance mais avec un seul emploi ?

Qui ne cesse de dire que le taux de chômage n'est plus que de 8,1% alors qu'en Allemagne il est à 4,2% ?

Qui nous assure qu'il va protéger l'Europe alors que la France est une véritable passoire ?

Qui déclare que seule la voie du progressisme et du mondialisme est éternelle considérant que toute autre orientation est suspecte donc populiste et forcément extrémiste ?

Qui a mis en place le pass vaccinal sans apporter la preuve de son efficacité, prélude au prochain pass écologiste, voire à d'autres pass ?

Qui a explosé l'endettement de la France avec la mise en place du « quoiquilençoûte » par création monétaire (de singe) réservant à nos enfants, à nos petits enfants et probablement à nos arrières petits-enfants un avenir radieux ?

Qui donne des leçons de démocratie au monde entier en oubliant de balayer devant sa porte ?

Qui risque de nous faire croire que le soldat inconnu est mort pour l'Europe ?

Qui est convaincu qu'en traversant la rue on trouve du boulot ou que les premiers de cordée tirent les autres en oubliant que la qualité de la corde a aussi un rôle à jouer ?

Qui a organisé un Grand Débat transformé en Grand Blabla ?

Qui nous a fait croire que les membres de la « Convention citoyenne pour la transition écologique » étaient « tirés au sort » ?

Bonne lecture.

Votre Maire, Bernard GIRE

Sommaire

Devinettes, Rappel, Réunions du Conseil : page 1

Réunions du Conseil, Petits rappels, Coordonnées essentielles : page 2

Cabasse n'est plus, Etat civil, Réunions du Conseil : page 3

Réunions du Conseil, La vie des associations, PanneauPocket : page 4

Une nouvelle secrétaire, Travaux en cours, Réunions du Conseil : page 5

Réunions du Conseil, Détente : page 6

REUNIONS DU CONSEIL

Séance du 4 mars 2022 :

Absents excusés : Micheline DIZIAN, Emilien BEUGNOT et Bernadette GIRE

Délibération n° 1-2022

Vote du budget pour l'agent recenseur :

Suite à l'arrêté du Maire en date du 15 juillet 2021 portant nomination de madame Nelly LAURENT en qualité d'agent recenseur pour la période du 20 janvier 2022 au 19 février 2022, le Maire propose de rémunérer cet agent sur la base d'un forfait brut de 285,00 €.

Il propose également de rembourser cet agent des frais de déplacement pour un montant de 35,70 € relatifs à la formation obligatoire des 4 et 11 janvier 2022 à la Mairie de MAGNY-VERNOIS sur convocation de l'INSEE.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Délibération n° 2-2022

Dépenses d'investissement avant le vote du budget :

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 qui permet à une collectivité en attendant le vote du budget et cela jusqu'au 15 avril d'engager et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits

Suite page 2

Les parents qui ne souhaitent pas voir leurs enfants en photo dans les articles d'ENTRE-NOUS ou sur le site internet de la Commune sont priés de se faire connaître auprès du Maire.

ouverts au budget de l'exercice précédent (hors remboursement d'emprunts) soit $142.588,91 \times 25\% = 35.647,22$ € maximum. Le Maire propose au Conseil de faire application de cet article à hauteur de 30.000,00 € dont 500,00 € pour le compte 2117, 24.500,00 € pour le compte 2128, 2.000,00 €, pour le compte 2152 et 3.000,00 € pour le compte 21532.

Décision du Conseil : *approuvé à l'unanimité*

Délibération n° 3-2022

Approbation du règlement de l'espace cinéraire :

Le Maire présente et fait lecture du règlement. Ce dernier sera affiché en Mairie, diffusé sur le site internet de la Commune et remis à chaque demande d'un administré. Il demande au Conseil d'approuver ledit règlement.

Décision du Conseil : *approuvé à l'unanimité*

Délibération n° 4-2022

Vote du compte de gestion 2021 :

Après présentation du compte de gestion du budget principal élaboré par le trésorier municipal pour l'exercice 2021, visé et certifié, le Maire indique au Conseil que ce compte n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Il demande au Conseil d'approuver ce compte.

Décision du Conseil : *approuvé à l'unanimité*

Délibération n° 5-2022

Vote du compte administratif 2021 :

Sous la présidence de madame Christine FOUILLET, le Conseil examine, ci-dessous, le compte administratif communal 2021 libellé en euros.

Hors de la présence du Maire Bernard GIRE, madame Christine FOUILLET demande au Conseil d'approuver le compte administratif 2021

Décision du Conseil : *approuvé à l'unanimité*

Délibération n° 6-2022

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice :	29.864,21 €
B Résultats antérieurs reportés :	208.332,81 €
C Résultat à affecter :	238.197,02 €

D Solde d'exécution d'investissement : 58.036,06 €

E Solde des restes d'investissement à réaliser : 27.900,00 €

Besoin de financement : 0,00 €

AFFECTATION : 238.197,02 €

Report en fonctionnement R 002 : 238.197,02 €

Compte-tenu des éléments ci-dessus, le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Décision du Conseil : *approuvé à l'unanimité*

PETITS RAPPELS ...

Toutes les photos ou images : google

Pour les toutous :

Une petite photo vaut mieux qu'un bla-bla de plus !



Pour les tondeurs ou tondeuses de pelouse :



Le dimanche après-midi laissez dormir les voisins c'est sain pour tout le monde !

Quelque chose ne va pas :

Venez voir le Maire, il a

sûrement une explication à vous donner et cela évite les ragots



Brûlage des déchets verts :

A titre indicatif 50kg de végétaux émettent autant de particules fines qu'une voiture à essence qui parcourrait 14000 km !!!

C'est pourquoi le Code de l'Environnement interdit le brûlage de ces déchets (article L541-21-1).

Il est conseillé de les valoriser soit par compostage, paillage ou broyage, soit en utilisant la déchèterie.



Textes & photos de Bernard GIRE
sauf mention contraire
Tél : 06.70.48.70.05

Mail : bernard.gire@gmail.com

Horaires d'ouverture de la Mairie :

le mardi de 8h45 à 12h45 et de 13h30 à 16h30
et le jeudi de 9h00 à 12h00

Permanence du Maire :

le mardi de 9h00 à 12h00 et sur rendez-vous
Site internet : www.brotte-les-luxeuil.com

CABASSE N'EST PLUS

Véritable figure de notre village, Christian CHAMPLOY nous a quittés le 16 février en laissant derrière lui tristesse et émotion.

Affublé du sobriquet de « Cabasse », il ne perdait jamais l'occasion d'en attribuer à d'autres et souvent c'était particulièrement percutant !

A titre personnel, je garderai de lui un homme gentil et généreux toujours prêt à rendre service. Son aide m'a été très précieuse dans le cadre de l'affouage, pour mettre en place une procédure en relation avec l'ONF, qui n'a jamais été remise en question. Je souhaitais qu'il soit présent à toutes nos réunions considérant que sa grande expérience était un atout



PHOTO FOURNIE PAR LA FAMILLE

indéfectible.

Avec Jocelyne, son épouse, et collaboratrice (aujourd'hui en retraite) de notre Commune, il apportait sa contribution bénévolement au bon fonctionnement de notre système d'assainissement et nous pouvons tous l'en remercier.

Tu vas nous manquer mon Cher Christian et c'est avec la boule au ventre que je te témoigne ici toute mon affection.

ETAT-CIVIL

ARRIVEES :

François CONSTANT le 3 janvier

Azade OUMOURI et Marie-Lou MORTIER le 4 janvier

DEPARTS :

Laurine THIROT et Joey PETRIGNIET

DECES :

Christian CHAMPLOY le 16 février

Délibération n° 7-2022

Demande d'autorisation d'alimentation électrique particulière :

Le Maire indique au Conseil que monsieur Murat ALTUN, marchand ambulant de kebabs souhaite disposer d'une alimentation électrique pouvant supporter son outil de travail consommant entre 20 à 25 ampères sur une prise secteur de la Commune.

Il est à noter que monsieur ALTUN est présent sur notre Commune en principe tous les samedis de 17h30 à 21h30 suite à autorisation du Maire en date du 7 mars 2015 et que, jusqu'à présent, il alimentait son outil de travail au moyen d'un groupe électrogène.

Après discussion, le Conseil donne son accord aux conditions suivantes :

- utiliser la prise secteur extérieure de la Mairie avec obligation de garer le fourgon devant la Mairie
- réaliser un essai pour vérifier si la consommation n'est pas supérieure à ce qui est annoncé (dans le cas où cet essai ne serait pas concluant il ne sera pas donné suite à la demande)
- accepter un forfait annuel payable d'avance par chèque à l'ordre du Trésor Public de 100,00 € avec révision dudit forfait en fonction des augmentations des tarifs d'électricité sur la base du tarif en vigueur le jour de l'autorisation
- cette autorisation d'une durée d'un an sera renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties un mois avant l'échéance.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Délibération n° 8-2022

Demande particulière pour occuper le sol de la parcelle A1189 appartenant à la Commune :

Cette demande n'avait plus lieu d'être le soir du Conseil, elle est donc annulée

Délibération n° 9-2022

Contrat de location copieur :

Le Maire indique au Conseil qu'il convient de remplacer le copieur actuel arrivant en fin de location. Parmi les propositions reçues celle de BuroCom est la mieux placée. Il s'agit d'un copieur de marque Canon IRADXC 38221 CRV proposé en location sur 22 tri-

mestres pour un montant trimestriel de 340,00 € H.T tout compris (installation, maintenance, copies noires, copies couleurs, dépannage et hotline).

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer ledit contrat de location et tous documents relatifs à celui-ci.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Délibération n° 10-2022

Indemnités des élus :

A la suite d'un contrôle du Service de Gestion Comptable des finances publiques de Luxeuil les Bains et l'envoi d'un mail daté du **18 février 2022**, il a été constaté que la délibération prise le **23 mai 2020** relative à la fixation des indemnités était incorrecte.

Il convient de prendre une nouvelle délibération pour modifier l'indice brut à 1027 au lieu de 1015 aussi bien pour le Maire que pour l'Adjointe.

Cela n'a aucune incidence financière sur le paiement des indemnités.

Le Maire demande au Conseil d'approuver cette modification.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Les délibérations n° 11 et 12 ont été annulées le soir du Conseil

Séance du 25 mars 2022 :

Absents excusés : Christine FOUILLET et Olivier VOIRIN

Délibération n°13-2022

Vote des taxes locales :

Le Maire indique au Conseil qu'il faut fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal vote le taux de **33%** pour le Foncier bâti et de **28%** pour le Foncier non bâti.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Délibération n°14-2022

Budget primitif 2022 :

Le Maire présente au Conseil le budget primitif ci-dessous :

BP 2021 en euros	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	159 028,00	160 019,00
Résultat reporté		238 197,02
Total fonctionnement	159 028,00	398 216,02
Section d'investissement	181 230,00	100 593,50
Restes à réaliser	5 500,00	33 400,00
Solde reporté		58 036,06
Total investissement	159 028,00	192 029,56
Total du Budget	345 758,00	590 245,58

Suite page 5

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Le Comité des Fêtes :

Le samedi 26 février dès 14h mamans et mamiés sous la « direction » d'Adeline TARD ont organisé le traditionnel défilé dans les rues du village pour Carnaval.



Chacune et chacun avait revêtu son habit de lumière pour l'occasion et chapeaux, paniers ou récipients étaient de la partie pour servir de réceptacle à bonbons.

La collecte, généreuse, a ensuite été mise en commun pour offrir à chaque enfant une part équivalente.



Pour l'occasion le hangar du Parc de la Douve a été ouvert. Beignets de Carnaval d'Adeline et de Sylviane accompagnés de boissons « non alcoolisées » ont clôturé cette sympathique cérémonie à l'intérieur du hangar.

Pour être informé en permanence j'utilise :



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

UNE NOUVELLE SECRETAIRE

Elle s'appelle Audrey RIBLET et a rejoint notre Mairie le 1er mars pour 10 heures de travail réparties de 8h45 à 12h45 puis de 13h30 à 16h30 le mardi et de 9h00 à 12h00 le vendredi matin.



Audrey est diplômée d'un BTS Assistante de gestion et possède une solide expérience dans différents secteurs d'activités et plus particulièrement dans le métier de secrétaire de Mairie puisqu'elle est titulaire à la Mairie de La Lanterne et Les Armons et a fait plusieurs remplacements dans différentes Communes.

Son sens des relations humaines est un véritable atout pour notre collectivité.

Nous lui souhaitons long et bon séjour à Brotte-lès-Luxeuil.

TRAVAUX EN COURS

Les bornes incendie :

Elles ont reçu deux couches de peinture (RAL 3000—rouge feu) et un n° particulier pour chacune d'elles afin de permettre au SDIS de localiser rapidement les points de prise d'eau.

L'installation d'un projecteur :

Réalisée par l'entreprise DEMANGE de Betoncourt avec la pose du projecteur au moyen d'une nacelle.

Cette opération permettra de mettre en valeur, notamment de nuit, notre église. Un deuxième projecteur sera installé ultérieurement afin de parfaire l'éclairage.

Petite amélioration :

Pose de pavés flottants au hangar du Parc de la Douve permettant d'aller du bâtiment aux toilettes sans passage sur la terre particulièrement par temps pluvieux (les chaussures resteront propres !).



Le Maire indique au Conseil que pour le fonctionnement le compte 60612 « Electricité » n'est pas maîtrisable compte tenu de la conjoncture et que l'augmentation du compte 6282 « Frais de garde-rie » est lié aux bonnes ventes de bois de l'exercice 2021.

Pour l'investissement, pas de changement pour les travaux prévus en 2021. Par contre le Maire indique au Conseil qu'il convient d'acheter une autoportée pour assurer la tonte du Parc de la Douve dans les meilleures conditions, de stocker deux pompes pour l'assainissement (une par station) afin d'éviter comme en 2021 de se retrouver avec une seule pompe en fonctionnement.

Enfin, l'éclairage public sera amélioré aux zones mal éclairées, des panneaux de signalisation seront posés pour indiquer le Parc de la Douve et l'entreprise SAS BURGEY-COULIN et une modification de priorité sera réalisée en début de la route de Betoncourt.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Délibération n°15-2022

Programme des travaux 2022 prévus par l'ONF :

Ces travaux s'élèvent à 10.110,50 H.T dont 8.430,50 € d'**investissement** (travaux sylvicoles) pour les parcelles 5 et 10. Ils concernent pour l'essentiel des travaux de broyage, de régénérations et la fourniture et la mise en place de plants de chêne sessile, d'alisier torminal et de tilleul avec protections individuelles.

Les travaux de **fonctionnement** sont relatifs aux travaux de maintenance de cloisonnement d'exploitation à la parcelle 12, le broyage des lignes au gyrobroyeur pour les parcelles, en périmètre, 16 à 20 et en ligne 15/16, 16/17, 18/19, 16-18-20/17-19, et 18/20, d'entretien parcellaire ou de périmètre avec mise en peinture pour les parcelles 16 à 20 et enfin l'entretien des accotements et des talus pour les routes forestières du Jonchet, de La Combotte et la piste de La Charmoye.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Délibération n°16-2022

Forfait pour intervention sur voirie :

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 47-2015 pour le même objet.

Face aux incivilités (dépôts sauvages d'ordures ménagères, gravats, matériaux ou autres produits correspondant à des déchets inertes), le Maire propose d'augmenter le forfait d'intervention sur voirie et de le passer à 560,00 € au lieu de 450,00 € comme cela était le cas en 2015.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Point sur le SIEB (Syndicat Intercommunal des Eaux de Breuches :

par Francis HONORE
L'ordre du jour de la réunion du 8 mars portait sur le bilan des travaux réalisés en 2021 et les projets pour

Suite page 6

2022.

Après la présentation du compte de gestion, du compte administratif, de l'affectation du résultat, le Président a présenté le budget primitif et a demandé aux membres du Syndicat d'accepter l'augmentation du mètre cube d'eau passant de 1,23 € à 1,28 € ainsi que celle du prix de la redevance compteur passant à 30,00 € au lieu de 29,00€.

L'ensemble des points ont été votés à l'unanimité.

PRECISION IMPORTANTE :

Le relevé des compteurs pour Brotte-lès-Luxeuil est prévu entre le 20 juin et le 1er juillet.

Délibération n°17-2022

Renouvellement de la « Carte Avantages Jeunes » :

Le Maire propose au Conseil de renouveler le dispositif « Carte Avantages Jeunes » au service de la politique enfance/jeunesse de notre Commune permettant d'offrir cette carte aux jeunes de 11 à 25 ans domiciliés à Brotte-lès-Luxeuil.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

Composition du bureau pour les élections Présidentielles

Président : Bernard GIRE

Assesseurs : Micheline DIZIAIN—Bernadette GIRE

Secrétaire : Christine FOUILLET

1er tour le 10 avril 2022 :

8h00 à 10h00	Elise NOIR	Bernard GIRE	Gaël BEAULIEU
10h00 à 12h30	Micheline DIZIAIN	Emilien BEUGNOT	Francis HONORE
12h30 à 15h00	Bernadette GIRE	J-Luc LAURENT	Bernard GIRE
15h00 à 17h00	Micheline DIZIAIN	Elise NOIR	Sylviane CLEMENT
17h00 à 19h00	Olivier VOIRIN	Christine FOUILLET	Bernard GIRE

2eme tour le 24 avril 2022 :

8h00 à 10h00	Elise NOIR	Bernard GIRE	Sylviane CLEMENT
10h00 à 12h30	Micheline DIZIAIN	Emilien BEUGNOT	Francis HONORE
12h30 à 15h00	Bernadette GIRE	J-Luc LAURENT	Bernard GIRE
15h00 à 17h00	Micheline DIZIAIN	Elise NOIR	Sylviane CLEMENT
17h00 à 19h00	Olivier VOIRIN	Christine FOUILLET	Bernard GIRE

Demande de subvention de l'ADMR

Décision du Conseil : refusé

Demande de subvention de HANDY'UP

Décision du Conseil : refusé

DETENTE

Mots croisés par Bernard GIRE

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

HORIZONTAL

1. Une rue de Brotte en direction du cimetière. - 2. Ivrogne argonienne - Divinité dans la mythologie grecque.- 3. Assurance. - 4. Archipel situé au nord de l'Ecosse. - 5. Qui cèdent facilement au toucher. - Note. - 6. Organisme d'information et de conseil sur l'efficacité énergétique - Style de nage. - 7. Localité de Belgique située en zone wallonne - Parfois de passe ou fléché. - 8. Symbole chimique de l'étain ou sous-marin nucléaire - Prédisposé à quelque chose. - 9. Le soleil s'y lève - Ancien indien.

VERTICAL

1. Altéré - 2. Culture archéologique - Va avec les autres. - 3. Eliminer les mauvaises herbes. - 4. Caractère de ce qui manifeste une activité remarquable - 5. Représentation intellectuelle - Avant deux. - 6. Types d'hébergement - Huile employée dans la sphère médicale. - 7. Désigne plusieurs personnes parmi lesquelles le locuteur - Ex capitale de la Franche-Comté. - 8. Cuits à feu vif. - 9. Peuvent être de ménage.

Vous trouverez en annexe à cette lettre la note de présentation brève et synthétique du budget primitif de 2022